

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

Date de la séance : 16 octobre 2023

Date d'affichage : 17 octobre 2023

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à 20h15, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le cinq octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Roland GAUME, Mr Nicolas GIRARDOT, Mme Malika HAKKAR BOUKARINE, Mr Michael HOUSER, Mr Thierry HOUSER, Mr Thierry MAMET, Mme Sylvie PAGNOT, Mme Marie-Pierre PARRENIN, Mme Marie-Noëlle PERROT, Mme Béatrice PRETTE, Mme Rachel RELANGE, Mr Raphaël RELANGE, Mr Jérôme RONDOT

Absents excusés : Néant

Absents non excusés : Mme Marion JANIN-MANIFICAT

Secrétaire de la séance : Mme Malika HAKKAR BOUKARINE

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 août 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 28 août 2023.

Modification ordre du jour

A la demande de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification de l'ordre du jour soit l'ajout des deux points suivants :

- Décision modificative n°2 budget général
- Décision modificative n°3 budget général

1° CONVENTION AVEC LA SOUS-PREFECTURE

A la demande de la Préfecture, le conseil municipal avait validé le devis de la société AGEDI pour les envois de dossiers (délibérations...) de manière dématérialisée.

L'application AGEDI est installée au secrétariat et il convient maintenant de signer une convention avec la Sous-Préfecture de Pontarlier pour fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mr le Maire à signer la convention de dématérialisation avec la Sous-Préfecture, et autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

2° DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le Maire soumet la décision modificative N° 1 sur le Budget assainissement fonctionnement pour régler les factures afférentes au fonctionnement de la station d'épuration soit 20 000€

Augmentation sur crédits ouverts	Chapitre D611 011	Sous-traitance générale	20 000€
	Chapitre R7068 70	Prestations de service	20 000€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision modificative N° 1 au Budget assainissement fonctionnement et autorise M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA STATION D'EPURATION

La dernière réunion avec le cabinet d'études BEREST a eu lieu le 26 septembre, et il a été fait état de l'avancement des travaux qui a nécessité la signature de différents devis pour l'installation de matériels qui serviront à l'étude des données de la STEP.

Nous joignons au présent document le compte rendu de la réunion du 26 septembre, afin que chacun puisse prendre connaissance de l'avancée en temps réel...

4° AVANCEMENT DE NOTRE PLU

Le conseil municipal a arrêté le projet de PLU par délibération du 10 juillet 2023. Ce dernier a été adressé à différentes instances pour avis : au Conseil Départemental du Doubs, à la Chambre de commerce et d'industrie, à la CDPENAF de la DDT, à la Chambre d'agriculture, au Centre national de la propriété forestière, à la DDT, au Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, à la Préfecture du Doubs, au PETR du Pays Horloger, à la Communauté de Communes du Plateau du Russey, à la DREAL régionale, à la Chambre des métiers et de l'artisanat, à l'institut national de l'origine et de la qualité.

Les retours de ces établissements sont en cours... Une réunion sera programmée en novembre pour étudier leurs remarques, et l'étude publique se fera en décembre.

5° DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET GENERAL

M. le Maire soumet la décision modificative N° 2 sur le Budget général fonctionnement pour régler les factures afférentes au personnel communal non titulaire soit 1 750€

Augmentation crédit	Chapitre D6413 012	Personnel non titulaire	1 750€
Diminution crédit	Chapitre D60621 011	Combustibles	1 750€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision modificative N° 2 au Budget général fonctionnement et autorise M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6° DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET GENERAL

M. le Maire soumet la décision modificative N° 3 sur le Budget général fonctionnement pour régler intérêts de certains emprunts à taux révisable qui ont augmenté, soit 8 800€

Augmentation sur crédits ouverts	Chapitre D66111 66	Charges financières	8 800€
	Chapitre R752 75	Revenus des immeubles	3 800€
	Chapitre R70388 70	Autres redevances	5 000€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision modificative N° 3 au Budget général fonctionnement et autorise M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7° DIVERS

Déneigement

Aurélien François interviendra de nouveau pour l'hiver 2023/2024 avec un prix de 462€ TTC le tour.

Miroir

A la demande des habitants, un miroir sera installé à la sortie du chemin du coin du bois pour plus de visibilité.

Eaux pluviales

Afin de remédier au problème de débordement des eaux pluviales en face du garage Renault, nous acceptons le devis de Mr Rebert pour un montant de 660€ pour passer une caméra et déboucher si besoin.

Voirie

Dans le cadre de l'échange de terrain entre Mr et Mme Clémence et la commune des Fontenelles, il convient de déclasser le chemin qui sera sous le bâtiment.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce déclassement, et nomme Mme Marie-Noëlle Perrot pour signer tout document s'y rapportant.

Salle

La commission s'est réunie et a élaboré un document à remettre à chaque locataire afin de faire un point sur les nuisances sonores et les feux d'artifice...

Le tarif de location pour une journée a été revu à la baisse : 300€ avec cuisine, et 250€ sans cuisine

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte ce changement de tarif, et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

11 novembre

Cette année, la cérémonie aura lieu à Bonnétage.

Tour de table

- Vitesse excessive rue de la gare : une solution va être trouvée pour y remédier
- Le projet PMR pour les vestiaires du foot va être étudié et un devis va être demandé pour l'éclairage du city parc qui sera géré par le club de foot
- Un marché de Noël aura lieu le 25 novembre, organisé par les associations villageoises : la commune fournira 3 sapins et des bûches de bois
- La commune offre l'apéritif pour le repas villageois du 21 octobre

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Convention avec la Sous-Préfecture
2. DM n°1 budget assainissement
3. DM n°2 budget général
4. DM n°3, budget général
5. Déclassement de chemin
6. Tarification salle

La séance est levée à 22hh20

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire
Eric CLEMENCE



Commune DES FONTENELLES

Mission de maîtrise d'œuvre pour le redimensionnement de la station d'épuration des Fontenelles

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

Noms	Administrations / Collectivités Sociétés	Téléphone	Présent	Convocation prochaine réunion	Destinataire
M. CLEMENCE Eric – Maire Mme. PERROT Marie-Noëlle – 1 ^{ère} adjointe M. HOUSER Thierry – 2 ^{ème} adjoint M. GIRARDOT Nicolas – Conseiller M. MAMET Thierry – Conseiller M. RONDOT Jérôme – Conseiller / SCAF M. SERGENT Régis – Agent communal Mme. SALOMON Claire – Secrétaire	Commune des Fontenelles mairie.lesfontenelles@orange.fr	03.81.43.70.32	X Exc. X Exc. Exc. X X X	X X X X X X X	@
M. KLINGUER Julien – Dir. pôle environnement M. FEURTEY Vivien – Resp. service cycle de l'eau	Communauté de Communes du Pays de Maïche jklinguer@ccpm-maiche.com vfeurtey@ccpm-maiche.com	03.81.64.17.06 06.77.24.73.65	Exc. X	X X	@ @
M. GRANADOS Johann	Agence de l'Eau RMC johann.granados@eaurmc.fr	04.26.22.31.00	Exc.	X	@
M. BEAUVILLAIN Bruno	Conseil départemental du Doubs bruno.beauvillain@doubs.fr	03.81.25.81.48	Exc.	X	@
M. WITTIG Yannick	DDT 25 yannick.wittig@doubs.gouv.fr	03.39.59.55.54	Exc.	X	@
M. SADOWSKI Antoine-Georges	Ingénieur Conseil sadowskiag@aol.com	06.81.17.08.00	Exc.	X	@
M. BAUER Thierry Mme. BOUVRESSE-DESSIRIER Pauline	BEREST RHIN RHONE thierry.bauer@berest.fr pauline.bouvresse@berest.fr	03.81.82.02.57 06.84.41.30.42 06.27.10.06.54	X X	X X	@ @

Exc. : Excusé, Visio. : Présent en visioconférence, N.C. : Non convoqué

Prochaine réunion : Mardi 7 novembre 2023 à 10h en mairie

	Partenaire concerné
<p>OBJET DE LA REUNION</p> <p>La présente réunion a pour objet l'avancement des études annexes relatives au redimensionnement de la station de traitement des Fontenelles.</p> <p>AVANCEMENT ETUDES COMPLEMENTAIRES</p> <p><u>Suivi débits arrivants à la STEP des Fontenelles :</u></p> <p>Suite à la dernière réunion et aux observations de M. Sergent quant à la présence d'eaux pluviales dans les eaux usées, il avait été demandé de mettre en place un suivi des débits / volumes en entrée de STEP des Fontenelles avec extraction possible des données via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'un débitmètre dans le poste de refoulement, - La mise en place d'une sonde de niveau dans ce même poste permettant d'estimer via une loi de seuil les volumes déversés. <p>La commune des Fontenelles informe ce jour que le débitmètre a bien été installé début d'été mais que la sonde doit être installée le jeudi 28/09/2023.</p> <p>OGELEC, contacté ce jour par la CCPM, indique qu'il n'est prévu pour le moment qu'un enregistrement du niveau via un télétransmetteur type LS mais pas d'enregistrement des débits. Il lui est demandé de remplacer ce télétransmetteur par un télétransmetteur S4W qui pourra être réutilisé dans le cadre des travaux futurs de réhabilitation. Il est convenu ce jour que les informations de débits, niveaux et volumes enregistrées soient envoyées à la supervision de la CCPM (carte SIM fournie par OGELEC).</p> <p>⇒ OGELEC transmettra un devis pour la modification de la prestation initiale avant son intervention le 28/09/2023. <u>Hors réunion</u> : La Commune indique avoir renvoyé le devis signé à OGELEC le 26/09/2023.</p> <p>De plus, pour permettre la réalisation des bilans 24h, OGELEC créera une prise impulsionnelle.</p> <p>⇒ BEREST contactera PMH vis-à-vis du réglage souhaité de l'impulsion puis transmettra l'information à OGELEC.</p> <p>Il avait également été demandé lors de la dernière réunion de mettre en place un pluviomètre à la station permettant de corréliser les volumes entrant à la station avec la pluviométrie. La commune indique que le pluviomètre a été mis en place et que celui-ci est relevé.</p> <p><u>Bilans 24h : poste Frambouhans, sortie Fromagerie et entrée STEP</u></p> <p>M. Malfondet de la société PMH est en attente d'une confirmation de la mise en place des systèmes de mesures de débits sur les 3 points objets de la prestation. Pour réaliser les bilans, il doit disposer soit d'une prise impulsionnelle soit des volumes horaires transités sur la période de mesure afin de reconstituer un échantillon moyen représentatif.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrée STEP Fontenelles : Les travaux de mise en place d'une prise impulsionnelle seront effectués le 28/09/2023 par OGELEC - Poste Frambouhans : Les données de fonctionnement du débitmètre sont rapatriées vers un SOFREL. OGELEC indique que PMH dispose des informations nécessaires à la réalisation du bilan 24h en ce point. A confirmer par la CCPM à PMH. - Fromagerie : PMH et BEREST ont tenté de contacter le Président de la COOP afin d'obtenir des informations quant aux équipements existants, sans succès. BEREST essaiera de contacter le fromager Christophe Favrot au 06 77 20 23 79. 	<p>BEREST</p> <p>CCPM</p> <p>BEREST</p>

- ⇒ La CCPM mettra en contact OGELEC et PMH et informera PMH de la date à laquelle les points de mesures seront opérationnels.

CCPM

Traçage :

Les injections de colorants au niveau de la perte de la STEP des Fontenelles et du poste de Frambouhans ont été réalisées les 19 et 20 juillet 2023 par RB hydro environnement.

- L'injection des Fontenelles a été détectée après 18 jours de transit à la source des 3 pucelles, quelques kilomètres à l'aval de la source du Dessoubre. Des traces ont également été détectées au niveau de la source captée de Froidefontaine. D'après le cabinet, le décalage temporel entre les 2 détections permettrait de suspecter une communication entre d'éventuelles pertes dans le Dessoubre et ce captage situé en rive gauche du Dessoubre, et non une arrivée direct de la perte de la STEP vers le captage. RB hydro environnement poursuit ses investigations concernant ce point. Dans tous les cas, la source des 3 Pucelles et le Dessoubre resteraient le milieu récepteur principal. En termes de flux, ce n'est qu'une fraction très minime qui atteindrait le captage de Froidefontaine.
 - L'injection de Frambouhans n'a pas été détectée sur les différents capteurs à ce jour.
- ⇒ RB Hydro Environnement va transmettre dès que possible le rapport concernant le rejet de la STEP. Le suivi concernant Frambouhans se poursuit quant à lui.

RB Hydro

BEREST a contacté la DDT concernant les traces détectées sur le captage d'eau potable de Froidefontaine. Il précise qu'une demande d'avis auprès de l'ARS devra être réalisée (une fois le DLE bien avancé), ARS qui pourra éventuellement solliciter l'avis d'un hydrogéologue agréé.

Etude géotechnique :

Plusieurs bureaux d'études géotechniques ont été sollicités pour la réalisation d'une étude G2-AVP PRO. Le bureau ECR Environnement a été retenu. Il doit intervenir du 2 au 4 octobre 2023 sur site.

- ⇒ La commune transmettra rapidement la commande signée à ECR. Hors réunion : Fait le 28/09/2023

Commune

DIMENSIONNEMENT

Les hypothèses concernant les charges de pollutions (2500 EH) et volumes (360 m³/j) théoriques ont été validées à l'issue de l'AVP mais doivent faire l'objet de mises à jour en phase PRO en fonction :

- Des bilans 24h qui seront réalisés – **En attente de mise en place des mesures**
- Du suivi des volumes :
 - Au poste de Frambouhans – **La CCPM transmettra l'extraction des données dont elle dispose**
 - A la sortie de la fromagerie – **Extraction des données à transmettre par la COOP**
 - En entrée de STEP – **En attente de mise en place des mesures**
- Des résultats des investigations qui seront menées par la CCPM au niveau des 2 entreprises de Frambouhans – **A réaliser par la CCPM**

Concernant les 2 entreprises de Frambouhans (Etablissement Patois Bernard et Berma SAS), restait à confirmer en fonction d'investigations à mener chez eux : le type d'effluent, si le rejet au réseau est intégral ou partiel, s'il existe des prétraitements avant rejet...

- ⇒ La CCPM va réaliser une enquête auprès de ces 2 entreprises et vérifiera les informations dont elle dispose dans une étude menée par l'EPAGE. En fonction, elle pourra également engager des bilans 24h en sortie d'entreprise afin de quantifier : DBO5, DCO, MES, NGL, NTK, NH4+, Pt + éventuellement Cu, Fe, Ni, Zn, Chrome, Cyanure, Chloroformes, somme des métaux ou autres, selon spécificités du process (présence dans intrants ou production de ces éléments lors du process).

CCPM

BEREST

Concernant les données de la fromagerie :

- ⇒ **BEREST demandera à la COOP :**
 - Le ratio actuel litre d'effluent / litre de lait traité,
 - L'extraction de l'ensemble des paramètres suivis sur le bassin depuis sa construction : débit, niveau, température,
 - les plans du bassin.

Pour le calcul du débit de référence de la STEP, il a été pris l'hypothèse d'un réseau à 97% séparatif or :

- ⇒ Lors de la visite de la station avec M. Sergent celui-ci a indiqué qu'un volume conséquent d'eaux pluviales arrivait à la STEP conduisant parfois à des débordements à l'amont de celle-ci.
- ⇒ Le SDA et les plans de réseaux transmis courant juillet 2023 par la commune à BEREST indiquent :
 - Le raccordement du réseau pluvial de la partie nord de la commune sur le réseau eaux usées via un déversoir d'orage à ce niveau.
 - Une arrivée d'eaux pluviales importante depuis la commune de Frambouhans
 - Une incohérence au niveau des plans sur Les Fontenelles, juste à l'amont de la STEP

CCPM

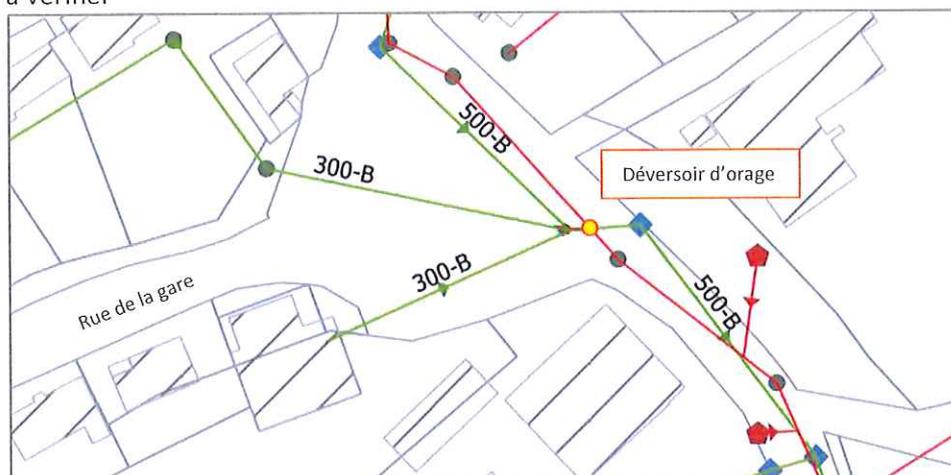
Pour la partie Frambouhans, la CCPM indique avoir déconnecté les bassins versants apportant des eaux pluviales au poste à la suite du SDA.

- ⇒ **La CCPM transmettra à BEREST :**
 - L'extraction des données du poste depuis la mise en service du débitmètre,
 - L'information concernant le débit de pompage du poste ;

Commune

Pour la partie Fontenelles :

- ⇒ **La commune transmettra un plan schématique des réseaux au niveau des 3 zones suivantes :**
 - ZONE 1 – Rue de la Gare / rue du Couvent : Schématique cohérente, seulement à vérifier



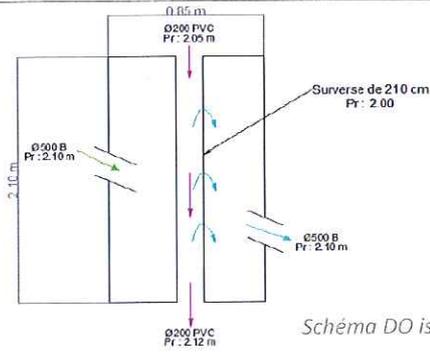
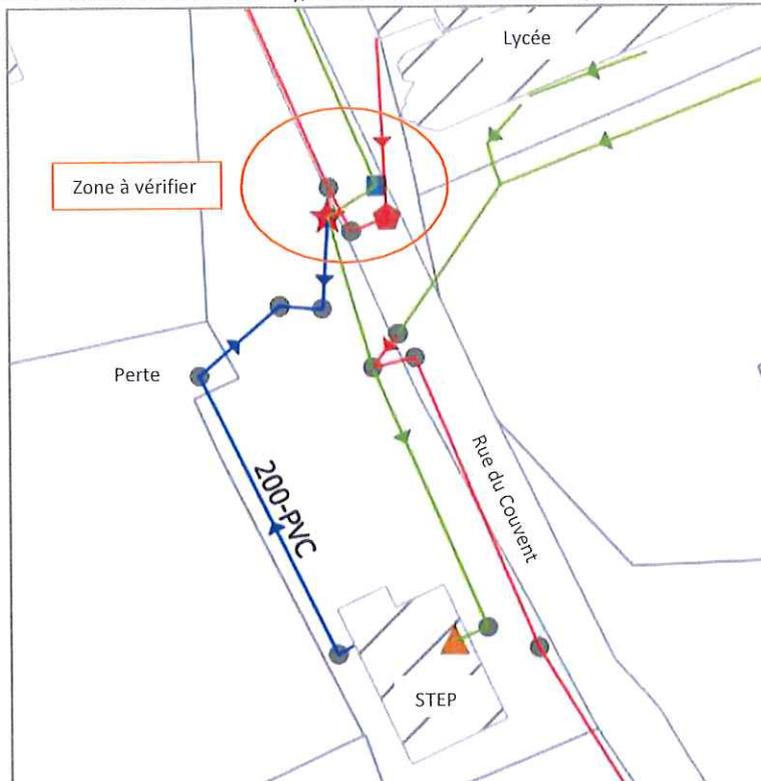


Schéma DO issu du SDA

- ZONE 2 – Lotissement sous le village : Schématique peu lisible (réseaux EU et EP raccordés sur réseau EP ?), schéma à transmettre



- ZONE 3 – Rue du Couvent proximité STEP : Schématique peu lisible (réseau EU non raccordé à la STEP ?), schéma à transmettre y compris schéma DO



⇒ Afin de limiter l'apport d'eaux pluviales à la STEP qui conduirait à son surdimensionnement, il faudrait :

- Déconnecter le réseau eaux pluviales raccordé au réseau d'eaux usées.
Au préalable la commune doit s'assurer qu'aucun branchement d'eaux usées n'est raccordé au réseau d'eaux pluviales : **vérifier les écoulements dans les réseaux pluviaux par temps sec.**
- Demander aux personnes présentes sur le réseau séparatif leur mise en conformité c'est-à-dire la déconnexion des chéneaux du réseau d'eaux usées et soit leur raccordement au réseau pluvial, soit leur infiltration à la parcelle.

Commune

Commune

Commune

Concernant la partie « contraintes de rejet », la détermination de la résurgence de la perte de la STEP a permis de réaliser un premier calcul d'impact (avec les hypothèses de dimensionnement validées à l'AVP).

D'après ce calcul, le respect des contraintes de rejet minimales imposées par la directive karst pour une station d'une capacité comprise entre 2000 et 10000 EH permettrait de respecter le très bon état du cours d'eau, excepté concernant le paramètre ammonium. Pour ce paramètre, la concentration à respecter serait de 4 mg/l, réalisable par une station de traitement à boues activées.

⇒ Le calcul d'impact sera à mettre à jour une fois les données d'entrée validées.

BEREST

Pour rappel, la commune devait se renseigner auprès des financeurs quant aux subventions auxquelles le projet est éligible : Agence de l'Eau, Département et DETR /DSIL.

Commune

PLANNING DE LA SUITE DE L'OPERATION

Le retard pris sur les études complémentaires et la mise en place des systèmes de mesure conduit au planning suivant, sous réserve d'obtenir des informations de suivi courant octobre 2023 :

- Novembre 2023 :
 - DLE – Réception récépissé Février 2024
 - PROJET – Validation Décembre 2023
- Décembre 2023 / Janvier 2024 : Rédaction DCE et lancement consultation
- Février / Mars 2024 : Consultation entreprises
- Avril 2024 : Négociation / Attribution
- Mai 2024 : Démarrage phase de travaux
 - Mai 2024 : Etablissement PC (obtention PC courant Juillet 2024)
 - Août / Septembre 2024 : Période de préparation
 - Octobre / Mai 2025 : Période de travaux
 - Juin / Juillet / Août 2025 : Période de mise en route

Réception : Septembre 2025.

Pour rappel, la STEP est sous le coup d'une mise en demeure demandant une mise en conformité avec une date de fin d'opération au 31/07/2025.

⇒ Une discussion pourra être engagée avec la Police de l'Eau, en temps voulu (après affermissement du planning)

Remarque : La mise en demeure a déjà fait l'objet d'un report à la demande de la commune. Une nouvelle demande ne saurait être acceptée sans justifications suffisantes.

Hors marché

La DDT a demandé des informations complémentaires à la commune concernant les performances de sa station :

- Valeurs de certains paramètres azotés en sortie de STEP manquantes sur les derniers bilans – A intégrer sur la plateforme SISPEA si ces données sont en leur possession et à mesurer impérativement lors des prochains bilans sinon
- Pas d'informations concernant les boues extraites : volumes, siccité – A transmettre par mail à Monsieur Wittig

Lors des derniers bilans 24h réalisés par son prestataire, seul un paramètre azoté a été mesuré. **La commune reprendra contact avec celui-ci afin de confirmer les paramètres à mesurer lors des bilans 24h.**

Commune

La commune transmettra à M. Wittig les données concernant les extractions des boues réalisées sur 2022. Données qui peuvent être trouvées chez le prestataire ayant réalisé l'extraction ou repris les boues.

Commune

Ce compte-rendu sera réputé approuvé si aucune remarque n'est parvenue par écrit au maître d'œuvre dans les huit jours suivant la date de la réunion

Besançon, le 27 septembre 2023,
B.E.R.EST Rhin - Rhône